

Les équipes des députés européens : qui sont les assistants des parlementaires européens ?

Publié le: 09-10-2008



Dans cette nouvelle édition au titre du projet « Maintenant – agissons avec le Parlement européen », Radio Bulgarie Internationale, le Portail EUROPE et l'Institut européen vous invitent à faire la connaissance des assistants et conseillers des députés européens.

Le travail des députés européens est lié à une interminable navette entre Bruxelles, Strasbourg et leur propre pays, à leur participation à des séances plénières et aux travaux de différentes commissions, à l'élaboration de lois qui concernent l'avenir de l'Europe, à l'étude et à la préparation de nombreux rapports, à des entretiens avec des citoyens et des lobbyistes. Pour remplir tous ces devoirs, chaque député européen a à sa disposition un important budget et une équipe d'assistants et de stagiaires. Interrogée par Radio Bulgarie, Marjory van den Broeke, Directrice du Service de presse du Parlement européen a expliqué qu'un total d'environ 4 à 5 mille employés travaillent au Parlement européen. Ils peuvent être divisés en quelques groupes. Il y a ceux qui occupent de différentes questions administratives, techniques et autres. D'autres occupent des relations publiques. Les divers groupes parlementaires disposent eux aussi de leur propre personnel qui occupe de questions politiques. Enfin, les députés européens ont eux-mêmes le droit de choisir et d'engager leurs collaborateurs personnels. – dit Mme Van den Broeke, avant d'expliquer le principe suivant lequel ces gens sont nommés et rémunérés.

« Pour ce faire, au Parlement est disponible un budget d'environ de maximum 16 000 euro par mois. Donc, un député peut employer un, deux trois... autant d'assistants qu'il veut. Il ou elle est libre de donner le salaire qu'il estime convenable. On a des données sur les assistants qui travaillent ici, à Brussels. Ils sont accrédités au Parlement Européen et leur chiffre est un peu plus que mille. Mais les députés ne travaillent pas seulement à Brussels ou à Strasbourg. Souvent (et c'est normal) ils travaillent aussi dans leurs Etats-membres avec leurs votants. Donc, ils emploient des assistants dans leurs Etats-membres. Là, le Parlement ne sait pas exactement combien d'assistants un seul député a, mais par exemple, quelqu'un qui est membre de la Commission du budget, va normalement employer un assistant qui connaît bien les choses économiques et financières. Un député qui est membre de la Commission Environnement va choisir quelqu'un qui est biologiste ou écologiste. Normalement, ce sont les députés qui sont responsables pour le travail et surveillent ce que leurs assistants font. Mais aucun employeur ne peut être responsable pur tout. Donc, il est responsable pour le résultat du travail.

Ce système que je viens de décrire, va changer après les élections en juin 2009. Il y aura deux catégories d'assistants. Ceux qui travaillent à Brussels et qui sont accrédités, ils vont avoir un salaire plutôt européen. Ce n'est pas tout à fait la même chose qu'un fonctionnaire, parce

Les ?quipes des d?put?s europ?ens : qui sont les assistants des parlementaires europ?ens ?

qu’il passe des concours etc... Mais ce sera un statut s’par’. Pour les assistants qui travaillent dans les Etats-membres, la il y aura un systime un peu diff’rent – le recrutement et surtout le paiement va avoir lieu par le biais d’une Association reconnue dans cette matiire. Ce sont les changements les plus importants. C’est normal que les d’put’ys gardent leur choix libre des assistants, parce qu’ils doivent travailler tris proche avec eux et doivent les connaotre tris bien. Donc, la fazon de travailler et la comp’tence restent les m’mes. ”

Les amendements qui ont ’t’ vot’ys au R’glement qui r’git la fonction des d’put’ys europ’iens ont ’t’ provoqu’ys par un grand scandale qui a ’clat’ suite aux pratiques frauduleuses de certains d’put’ys europ’iens d’engager comme collaborateurs des membres de leur famille. A la mi-juillet dernier, le Bureau du Parlement europ’ien approuvait les nouvelles mesures d’application du r’glement, visant une plus grande transparence dans les travaux de l’organisme l’gislatif europ’ien. Ces nouvelles mesures entreront en vigueur en 2009, apris les ’lections au Parlement europ’ien. Les nouvelles r’gles expliquent de fazon tris pr’cise et d’taill’e ce que ledit « conflit d’int’rkts » signifie. Voici ce qu’en pense Mme Diana Wallis, membre du Bureau du Parlement europ’ien et un des quatre vice-pr’sidents du Parlement europ’ien.

“J’estime que ce problime pr’sente deux aspects. D’une part, il faut que celui qui travaille aupris d’un d’put’ europ’ien lui soit proche, qu’il s’tablisse entre eux une atmosphere de confiance, sur la base de contacts personnels relevant du priv’. D’autre part, les relations ’tablies doivent ’tre totalement transparentes. Moi personnellement, lorsque j’ai recrut’ un nouvel assistant, j’ai fait passer une annonce sur tous les sites possibles, pour pouvoir brasser le plus grand nombre de candidatures. Et au final, plus de 400 personnes ont r’pondu. Le recrutement s’est fait dans les r’gles de la transparence. A l’heure actuelle, toute cette proc’dure est g’r’e par le d’put’ europ’ien lui-m’me, c’est lui qui a le dernier mot quand il s’agit de nommer son futur assistant. Ce que nous voudrions mettre en ’uvre a partir de 2009 c’est un systime formalis’ et normalis’ de recrutement des assistants, en ’tablissant dis le d’part et clairement le profil du poste, ses responsabilit’s et la r’mun’ration. Techniquement, cette proc’dure sera complexe. Car il faudra placer les assistants sous l’autorit’ d’un service du personnel, ce qui revient a dire qu’ils auraient un statut proche de celui des fonctionnaires europ’iens. Toujours est-il que nous conserverons ce lien personnel privil’gi’ qui lie le d’put’ europ’ien a son assistant.”

Pour un assistant, le plus important est d’’tre suffisamment qualifi’ afin d’’tre en mesure d’aider le d’put’ europ’ien dans son travail quotidien, estime Daniela Penkova. Elle-m’me a travaill’ pendant longtemps dans le secteur non gouvernemental, dans des organisations comme Soci’t’ ouverte et l’Institut europ’ien, o’ elle s’est occup’ de l’organisation de diff’rentes manifestations li’es a l’int’gration europ’ienne de la Bulgarie. Autrement, Daniela Penkova est ing’nieur dipl’m’ et elle est aussi titulaire d’un dipl’me d’Int’gration europ’ienne a l’Universit’ d’conomie nationale et mondiale. A l’heure qu’il est elle travaille comme assistante parlementaire au cabinet du d’put’ europ’ien bulgare Nikolay Mladenov.

Les équipes des députés européens : qui sont les assistants des parlementaires européens ?

« Mes collègues et moi, nous avons une formation et des compétences qui correspondent aux dossiers traités par le député européen auquel nous sommes rattachés, en l'occurrence Nikolay Mladenov. Mes deux collègues ont des diplômes de sciences économiques, l'un d'entre eux a fait une spécialisation à Paris, le second a travaillé auprès du cabinet de Madame Merginova. Moi-même, je travaille depuis 15 ans dans l'intégration européenne, bref nous sommes tous des experts en la matière. Bien entendu la connaissance des langues étrangères est un atout – au minimum une langue, la deuxième étant quasi-obligatoire. Je connais des collègues qui jonglent librement avec trois langues, ce qui est un sérieux avantage pour travailler au parlement européen. Dans la salle plénière, chacun parle dans sa langue maternelle et c'est là que se déroule le vote. Donc, pour communiquer, il convient de parler plusieurs langues pour pouvoir s'intégrer dans cette mini-cité appelée Parlement européen avec ses 5 000 à 7000 collaborateurs répartis entre ses trois sièges – Bruxelles, Luxembourg ou Strasbourg. J'ai la chance de travailler dans une équipe très soudée, nous avons toujours formé une belle famille avec un esprit d'entente rigoureuse. Et comme l'agenda de Nikolay Mladenov est très chargé, il lui arrive parfois d'avoir entre 15 et 30 rendez-vous, l'organisation doit être impeccable. Et je crois que nous nous débrouillons assez bien. »

Quelles sont les responsabilités et les obligations d'un assistant parlementaire? La réponse de Daniela Penkova :

« Si un député européen est actif, il cherche à prendre plus de dossiers, à faire plus de propositions d'amendements, et ainsi de suite. Et pour mener à bien ses actions, il doit s'appuyer sur ses assistants. Car il lui est parfois impossible de prendre connaissance de toute cette pile de documents qui arrivent au Parlement pour avis ou pour être examinés par les différentes commissions. Tenez, par exemple, Nikolay Mladenov est membre de deux commissions – la Commission sur le marché intérieur et la protection du consommateur, et la Commission à la politique extérieure, notamment la sous-commission chargée des questions de la défense et de la sécurité. Il est également présent dans trois délégations assurant les contacts avec l'Afghanistan, Israël et l'Irak. Vous comprenez qu'il lui faut de l'aide. Chaque député a le droit d'engager des assistants dans le cadre du budget mensuel qui lui est dévolu. Dans notre bureau, nous sommes trois, dont deux assistent dans son travail spécifique au sein des deux commissions, et moi-même, j'ai en charge l'ensemble de la coordination du travail, à tous les niveaux, je gère son planning, ses rendez-vous, et bien entendu, je m'occupe aussi de son activité en Bulgarie. Car chaque député européen doit aussi travailler pour ceux qui ont élu dans son pays d'origine. »

Daniela nous a confié qu'en dépit de ses nombreux engagements, son travail lui fait vivre plein de moments agréables. Mais que les problèmes et les situations critiques ne manquent pas eux non plus. Et Daniela de nous raconter comment se passe sa journée de travail comme assistante parlementaire.

« Le déroulement de ma journée est directement calqué sur celle de Nikolay Mladenov. Nous arrivons le matin autour de 8h30 – 9h00. Si Nikolay Mladenov a des réunions de ses

Les équipes des députés européens : qui sont les assistants des parlementaires européens ?

commissions plus tôt, nous aussi, nous sommes la nuit 7H30. Il y a toujours des documents à lire, des textes à préparer, répondre au courrier électronique, fixer les rendez-vous en fonction de l'agenda... Le courrier, par exemple, demande beaucoup de temps. Nous autres, assistants, nous avons le droit de prendre des cours de langue, organisés par le Parlement européen. La plupart d'entre eux se sont mis au français. Donc, il arrive souvent d'écourter mon déjeuner pour me consacrer pendant deux heures et demi à l'apprentissage du français. L'après-midi est réservé aux différents rendez-vous surtout quand Nikolay Mladenov a des réunions dans les deux commissions. Il doit rencontrer des représentants des parties intéressées. Le lobbying est fortement développé à Bruxelles où arrivent sans cesse des demandes de modifications dans la législation. A ce programme déjà chargé il faut ajouter les incontournables conversations téléphoniques. Et nous arrivons ainsi vers 17H00 - 18H00 après quoi chacun de nous se consacre à ses occupations personnelles hors service. Moi personnellement, j'aime beaucoup me balader. Et contrairement à ce qu'on pense et dit, on se retrouve souvent entre bulgares. Une vraie grande famille...”

La pratique montre qu'un député européen peut engager comme assistant une personne qui, tout en restant dans l'Union européenne, n'est pas obligatoirement issue de son pays d'origine. Tel est le cas du député européen bulgare Christian Vignine qui a choisi pour assistant le Français Etienne Cuche :

« Christian Vignine et moi, nous sommes rencontrés en juin 2007, peu après les élections des députés bulgares au Parlement européen. Mon engagement avec lui est le résultat d'un intérêt mutuel à travailler ensemble. En ce qui me concerne, j'étais déjà présent au Parlement européen depuis un certain temps et je cherchais à offrir mes services à un député des nouveaux Etats membres, en provenance d'Europe centrale et orientale. Christian Vignine, quant à lui, a vu un intérêt à embaucher un assistant venant d'un ancien Etat membre, avec une expérience du Parlement européen, qui puisse lui apporter la perspective, les connaissances et les contacts de l'« ancienne » Europe. Je pense que nous gagnons tous à mieux dialoguer entre Ouest et est, afin de créer une Europe unie. En outre, j'avais une maîtrise des dossiers sur lesquels il est spécialisé. »

En quoi consiste le travail concret de l'assistant ?

« Il est très varié et comporte une facette de conseil politique qui est très importante, ce qui le rend très intéressant. Mon travail consiste à aider et conseiller Christian Vignine dans toutes ses activités de parlementaire européen. L'aspect le plus important est le conseil politique pour son travail de législateur (je le conseille et l'assiste dans ses choix, l'aide à être bien informé, lui propose des initiatives etc.) et plus généralement pour toutes ses activités politiques en tant que député européen. Un autre aspect important consiste à maintenir le lien avec les électeurs bulgares, puisque ce sont eux que M. Vignine représente - mais il travaille pour l'ensemble des Européens. A cet effet, je le soutiens pour ses nombreuses initiatives visant à créer un contact intense avec la Bulgarie : invitation de groupes de visiteurs, promotion d'événements culturels bulgares à Bruxelles et Strasbourg, ouverture de centres d'informations du député dans différentes villes de Bulgarie,

Les équipes des députés européens : qui sont les assistants des parlementaires européens ?

participation a des conférences en Bulgarie, etc.”

Avez-vous du plaisir a travailler comme assistant d’un euro-député ?

“Tout a fait puisque mon travail est passionnant. Il est aussi très prenant , avec peu de temps libre ! Comme je l'ai déjà dit, la dimension politique de mon travail est importante, ce qui est intéressant. D'autre part, il faut savoir que l'équipe d'un député européen est petite, généralement deux ou trois collaborateurs, ce qui fait que chaque personne a des responsabilités importantes. Il y a une grande proximité avec le député - ce qui implique d'ailleurs une nécessaire forte relation de confiance. Il en résulte que je peux avoir une prise directe et une vraie influence sur nos activités, ce qui est fascinant.”

Et c’est la fin de ce programme diffusé par Radio Bulgarie Internationale, RFI-Roumanie et Yvelines Radio de France au titre du projet „Maintenant – agissons avec le Parlement européen”, réalisé par l’Institut européen avec le soutien financier de la Direction „Communication” du Parlement européen. Vos questions, réactions, suggestions, commentaires et propositions sont les bienvenus a notre adresse électronique info@europe.bg. Nous vous invitons encore a vous rendre sur le site <http://parliament.europe.bg>

Maya Pïlovska, Iva Lïtnikova, Eïna Karkalanova, Blaga Guïorguïva

Présenté par Sonia Vassïva et Ivan Avouski.